



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 2 avril 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h25*

#### Etaient présents :

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; ZEISSER Jean-Claude suppléant de MAURICE Yves ;  
**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** MORALES Roland

#### Etaient excusés :

**C.A.G.B :** FIETIER Vincent ; LETHIER Michel ; MAURICE Yves ; VAN HELLE Gérard ;  
**C.C.L.L :** GROLEAU Colette ;  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Olivier LEGAIN

#### Procuration de vote :

**Mandants :** BOILLON Michel ; FALCINELLA Béatrice ; MAILLOT Elsa ;  
**Mandataires :** DUCRET Sylvain ; CAULET Claudine ; BIZE Thibaut

**Objet :** PI.Etat des actes de gestion courante pris par madame la Présidente dans le cadre de ses délégations

## **ETAT DES ACTES DE GESTION COURANTE PRIS PAR MADAME LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

**Rapporteur** : Madame Catherine THIÉBAUT, Présidente

Par délibérations en date du 26 juin 2018, le Comité Syndical a accordé à Mme la Présidente, pour toute la durée de son mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport fait état des opérations effectuées à ce titre depuis le dernier état et cela au titre de l'exercice 2016.

### **1. Cotisations**

- a. Appel à cotisation 2018 au titre de la prolongation d'adhésion à l'ASCOMADE, Association de collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement : 3 446 € TTC (Solde)
- b. Appel à cotisation 2019 au titre de la prolongation d'adhésion à ATMO Franche-Comté, Surveillance de la qualité de l'air : 500 € TTC (Solde)
- c. Appel à cotisation 2019 au titre de la prolongation d'adhésion à AMORCE, réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et autres acteurs locaux en matière de politiques Energie-Climat des territoires et de gestion territoriale des déchets : 1 963 € TTC (Solde)

### **2. Comptabilité**

- a. Le SYBERT a contracté un emprunt de 4 450 000 euros ayant pour objet de financer les investissements, en date de 03/12/2018. Les caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

Score Gissier 1A  
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2032  
Montant : 4 450 000,00 euros  
Durée du contrat : 13 ans et 9 mois  
Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1,26 %

Etablissement gestionnaire du prêteur :  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres  
75275 Paris Cedex 06

- b. Le SYBERT a contracté un emprunt de 7 500 000 euros ayant pour objet de financer les investissements en date du 17/01/2019. Les caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

Score Gissier 1A  
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 17/12/2032  
Montant : 7 500 000,00 euros  
Durée du contrat : 13 ans et 11 mois  
Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1,35 %  
Etablissement gestionnaire du prêteur :

- c. Arrêté N° 2018-04 portant sur la nomination d'un régisseur « titulaire » et d'un régisseur « suppléant » de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages »

Madame Julie ALMEIDA est nommée régisseur "titulaire" intérimaire de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté n° 2017-06, en remplacement temporaire de Madame Sana EDARDARI, pendant son absence, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 5 avril 2019.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Julie ALMEIDA sera remplacée par Madame Fanny MINICK, régisseur "suppléant ».

Madame Julie ALMEIDA et Madame Fanny MINICK ne sont pas assujettis à un cautionnement.

Madame Julie ALMEIDA percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 93 € annuel pour la partie régie de recettes.

Madame Fanny MINICK, régisseur "suppléant", percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 17 € annuel pour la période durant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

Madame Julie ALMEIDA et Madame Fanny MINICK sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

Madame Julie ALMEIDA et Madame Fanny MINICK ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Madame Julie ALMEIDA et Madame Fanny MINICK sont tenues de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

- d. Arrêté N° 2019-01 portant sur modification du régisseur « titulaire » de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à la vente des composteurs individuels, des lombricomposteurs, des bioseaux et des prestations à l'accompagnement au compostage collectif

Il est mis fin aux fonctions de régisseur suppléant de Mme Marion BERGERON nommée par arrêté n° 2017-12 au 1er mars 2019.

Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à la vente de composteurs individuels, lombricomposteurs, bioseaux et prestations à l'accompagnement au compostage collectif ont pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté n° 2017-11 portant modification de la régie de recettes afin de permettre l'encaissement des sommes liées à la vente de composteurs individuels, lombricomposteurs, bioseaux et prestations à l'accompagnement au compostage collectif.

En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel du régisseur titulaire, celui-ci sera remplacé par Monsieur Philippe MICHELIN.

Le régisseur titulaire et Monsieur Philippe MICHELIN sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'elles ont reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'elle a éventuellement effectués.

Le régisseur titulaire et Monsieur Philippe MICHELIN ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituées comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Le régisseur titulaire et Monsieur Philippe MICHELIN sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Le régisseur titulaire et Monsieur Philippe MICHELIN sont tenus d'appliquer chacun en ce qui les concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06031ABM du 21 avril 2006.

Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant ne sont pas assujettis à un cautionnement.

Le régisseur titulaire et Monsieur Philippe MICHELIN percevront une indemnité de responsabilité correspondante au montant de l'encaisse et en fonction de la période durant laquelle elles auront assuré effectivement le fonctionnement de la régie.

Le régisseur titulaire percevra une indemnité de 66 € annuel et ne percevra pas la Nouvelle Bonification Indiciaire.

Le régisseur suppléant percevra une indemnité de 44 € annuel et ne percevra pas la Nouvelle Bonification Indiciaire.

Les régisseurs ne devront pas encaisser de recettes autres que celles prévues dans l'arrêté instituant la régie sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues à l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Les versements sont effectués dans les conditions de la réglementation en vigueur au moins une fois par mois à la Trésorerie du Grand Besançon.

**3. Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 548 000 € HT depuis le 01/01/2018) et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil de la procédure adaptée (221 000 € HT depuis le 01/01/2018) :**

**MARCHES DE FOURNITURES**

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT

**MARCHES DE SERVICES**

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT
Prestation de prise en charge et traitement des huiles de vidange issues des déchetteries du SYBERT M°18-50	10/10/2018	SEVIA	21600	42 000 €
Gestion et lavage des gobelets réutilisables pour le SYBERT M°18-71	15/11/2018	Fiesta Avenue	25480	20 000 €
Prestation de maintenance des équipements SIEMENS M°18-72	23/11/2018	SIEMENS SAS	25480	51 600 €
Prestation de location type full service d'un chariot de manutention avec accessoires pour le Pôle industriel du SYBERT	21/12/2018	Z MANUTENTION	25410	148 320 €

M°18-77				
Mission de sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de réaménagement et de modernisation de la déchetterie de PLACEY-NOIRONTE M°18-91	13/12/2018	Nicolas ROY	39700	1 680 €

## **MARCHES DE TRAVAUX**

<b>Objet</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaires</b>	<b>Code postal</b>	<b>Montant initial du marché HT</b>
Travaux de rénovation et d'extension de la déchetterie de PLACEY Lot n°1 : Terrassement – VRD M°18-41	08/11/2018	COLAS Nord-Est	25410	327 817.00 €
Travaux de rénovation et d'extension de la déchetterie de PLACEY Lot n°2 : Béton armé M°18-42	13/11/2018	HEITMANN T.P. et FILS	25410	259 503.18 €
Travaux de rénovation et d'extension de la déchetterie de PLACEY Lot n°3 : Electricité & gestion d'accès M°18-43	08/11/2018	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	25320	39 371.73 €
Travaux de rénovation et d'extension de la déchetterie de PLACEY Lot n°4 : Clôture – Serrurerie M°18-44	08/11/2018	ID VERDE	25000	76 000.00 €
Travaux de rénovation et d'extension de la déchetterie de PLACEY Lot n°5 : Locaux industrialisés M°18-45	08/11/2018	PREF'AUB	10151	59 592.53 €
Travaux de construction de passerelles d'accès piéton Lot n°1 : Construction de 3 passerelles au centre de tri M°18-47	19/12/2018	NEOS	21200	71 660.00 €
Travaux de construction de passerelles d'accès piéton Lot n°2 : Construction de passerelles à l'ITM et déchetterie des Tilleroyes M°18-48	09/01/2018	A2 METAL	25770	25 556.00 €
Travaux de mise en conformité du système de désenfumage du centre de tri du SYBERT M°18-74	21/11/2018	ECODIS/ KINGSPAN	69970	150 000.00 €

4. **Avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil de la procédure adaptée :**

<b>Objet du marché + Objet de l'avenant</b>	<b>Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)</b>	<b>Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) HT</b>	<b>Montant de l'avenant HT</b>	<b>Date de signature de l'avenant</b>
Avenant n°1 au marché 17-125 « Fourniture de bois et ferronnerie pour les chalets de compostage Lot n°2 : Fourniture de ferronnerie » Objet : Ajout de prestations nécessaires à l'exécution du marché	SAS DUTO	4 950 €	450 €	12/12/2018
Avenant n°2 au marché n° 17-96 « Réaménagement du bâtiment accueil de l'Unité de Valorisation Énergétique du SYBERT» Lot n°6 : ELECTRICITE Objet : Ajout de travaux nécessaires à l'exécution du marché	ELECTRIC SERVICE	8 175 €	550 €	14/12/2018
Avenant n°1 au marché n° 17-96 « Réaménagement du bâtiment accueil de l'Unité de Valorisation Énergétique du SYBERT» Lot n°6 : ELECTRICITE	ELECTRIC SERVICE	7 625 €	395 €	14/11/2018

Objet : Ajout de travaux nécessaires à l'exécution du marché				
Avenant n°1 au marché n° 18-15 « Prestation de contrôle technique dans le cadre des travaux de construction de passerelles d'accès sur les sites du SYBERT » Objet : Changement de siret	SOCOTEC	3 600 €	/	22/10/2018
Avenant n°1 au marché n° 17-93 « Réaménagement du bâtiment d'accueil de l'unité de valorisation énergétique du SYBERT » Lot n°3 : Cloisons-plâtrerie, isolation, faux plafonds, peinture Objet : Ajout de travaux nécessaires à l'exécution du marché	ECO PEINTURE	23 790.85 €	1 441.85 €	18/10/2018
Avenant n°1 au marché n° 16-62 « Prestations de maintenance préventive annuelle des dispositifs de vidéo-protection sur les installations techniques et industrielles du SYBERT. » Objet : Augmentation du montant du marché	Antennes André Pépiot	32 560 €	2 960 €	22/10/2018
Avenant n°1 au marché n° 17-97 « Réaménagement du bâtiment accueil de l'Unité de	NOUVEAU SA	42 264.26 €	61.51 €	31/10/2018

Valorisation Énergétique du SYBERT» Lot n°7 : Chauffage - ventilation - plomberie -sanitaires Objet : Ajout de travaux nécessaires à l'exécution du marché				
Avenant n°1 au marché n° 17-107 «Prestations contrôle technique pour la mise aux normes ICPE du centre de tri des déchets ménagers et de l'installation de tri massification de Besançon» Objet : Changement de siret	Bureau VERITAS	1 970 €	/	31/10/2018
Prestation de maintenance des équipements SIEMENS Objet : Changement de siret	SIEMENS SAS	61 600 €	/	06/02/2019

**Pour information au Comité Syndical des opérations et décisions prises par Madame la Présidente au titre des délégations accordées par le Comité Syndical du 26 juin 2018.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIÉBAUT

